



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 18.08.2020

Numéro de publication: SR01-0000003822

Canton: VD

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus InfoG SA avec SYSELCOM Mutuelle Informatique SA

3. Publication

Organisation transférante:

InfoG SA
CHE-109.281.981
Route du Boiron 3
1260 Nyon

Organisation reprenante:

SYSELCOM Mutuelle Informatique SA
CHE-108.436.991
Chemin de Maillefer 36
1052 Mont-sur-Lausanne

Publication de la fusion dans la FOSC: 24.07.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

24.10.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

SYSELCOM Mutuelle Informatique SA
Chemin de Maillefer 36
1052 Le Mont-sur-Lausanne